

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept, le douze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Grauves, sous la présidence de Monsieur JOURNÉ Jean-Pierre, Maire de la Commune.

Présents : Mr BAUCHET Jean-Marie, Mr TISSERAND Patrick, Mme VERMEERSCH Odile, Mr LE FLOCH Jean-Claude, Mr COURTY José, Mr PERTOIS Gilles, Mr BOUCQUEMENT Jacky, Mme CAPELLE Brigitte, Mr HUBERT Cyril, Mr LEBLOND Odil, Mr DAMBRON Cyril et Mr GAUCHER Jérôme.

Absents représentés : /

Absents : /

Secrétaire de séance : Mme CAPELLE Brigitte.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

⇒ Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur GUYON Pascal a souhaité démissionner de ses fonctions de 2<sup>ème</sup> adjoint et de conseiller municipal au 31 mars 2017. Le Sous-Préfet, Monsieur NAUDIN Patrick, a accepté sa démission le 22 mai 2017.

Cette décision nous a été notifiée par courrier reçu le 29 mai 2017. Monsieur GUYON Pascal ne fait plus partie du Conseil Municipal à compter de cette date.

⇒ Suite à cette démission, les commissions communales et intercommunales doivent être revues :

- Voirie et chemins communaux : Monsieur BAUCHET Jean-Marie est nommé à l'unanimité Vice-Président. Monsieur COURTY José se propose d'intégrer cette commission.
- Environnement et Fleurissement : Madame VERMEERSCH Odile est nommée à l'unanimité Vice-Présidente.
- Délégués auprès du Syndicat Mixte Scolaire des 3 Coteaux : Monsieur HUBERT Cyril est nommé à l'unanimité suppléant.
- Cadre de Vie, Habitat et Vie Sociale, Urbanisme et Accessibilité : Monsieur LE FLOCH Jean-Claude et Monsieur TISSERAND Patrick sont nommés respectivement à l'unanimité titulaire et suppléant.

L'évolution du Conseil Municipal sera abordée lors d'une prochaine réunion de bureau.

**N° 27/2017 – AMORTISSEMENTS FRAIS D'ÉTUDE DU PAVE (PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les frais d'études imputés au compte 2031 doivent être intégrés au compte d'immobilisation concerné dès le lancement des travaux soient amortis sur une période ne pouvant excéder 5 ans.

Concernant les frais d'études pour la mise en place du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de l'amortir en une fois et de prévoir les montants au BP 2017 :

- chapitre 042 compte 6811 : 1 864.72€
- chapitre 040 compte 28031 : 1 864.72€

### **N° 28/2017 – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2017:**

Les écritures pour les amortissements doivent être inscrites au budget prévisionnel, il convient de faire une décision modificative afin d'inscrire ceux du PAVE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'inscrire au BP 2017, les modifications suivantes :

Section de fonctionnement :

- en dépense au chapitre 042, article 6811 : + 1 864.72 €
- en dépense au chapitre 023 : - 1 864.72 €

Section d'investissement :

- en recette au chapitre 040, article 28031 : + 1 864.72 €
- en recette au chapitre 021 : - 1 864.72 €

### **N° 29/2017 – REMBOURSEMENT DE FRAIS :**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de rembourser à l'Association Union Sportive Avize Grauves des frais qu'elle a engagés pour la mairie concernant l'entretien du vestiaire de football : 268,50€ TTC pour de la peinture, des pinceaux et du petit matériel.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser l'Association Union Sportive Avize Grauves la somme de 268.50€.

⇒ Suite à la fusion des deux communautés de communes et à l'élection du nouveau Président, il convient de statuer à nouveau sur le transfert de police concernant :

- l'assainissement,
- la collecte des déchets,
- l'accueil et l'habitat des gens du voyage,
- l'habitat.

Le Conseil Municipal s'oppose à ce transfert. Cette opposition fera l'objet d'un arrêté.

### **QUESTIONS DIVERSES**

⇒ Le contrat à durée déterminée de Madame GUILTEAUX Ginette, secrétaire de Mairie, a été reconduit pour une période de 3 ans du 1<sup>er</sup> juin 2017 au 31 mai 2020.

⇒ La Communauté d'Agglomération Epernay, Coteaux et Plaine de Champagne est en train d'étudier la faisabilité d'implanter des caméras de télésurveillance. Après étude, la commune pourrait implanter 3 caméras préconisées par la gendarmerie et profiter de cette étude sur d'autres secteurs (écoles, foyer rural, lavoir) en fonction du devis.

Mr TISSERAND Patrick, 4<sup>ème</sup> adjoint, ajoute que la participation citoyenne a été mise en place récemment et se demande ce que l'on va soumettre à la commune dans l'avenir en matière de protection.

Mr HUBERT Cyril, conseiller municipal et membre du CISPD, rajoute que les villages ne sont pas des zones à risque élevé contrairement aux grandes villes.

- ⇒ La désignation des délégués (titulaires et suppléants) pour les élections sénatoriales aura lieu le vendredi 30 juin 2017 à 17h00. Cette date est imposée par la Préfecture.
- ⇒ Suite à la pollution du lavoir situé Grande Rue, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce sujet sera approfondi en réunion de bureau afin de répondre au Syndicat Général des Vignerons.  
De plus, pour éviter tout désagrément aux riverains et à l'environnement, une réglementation sera mise en place.
- ⇒ Monsieur DAMBRON Cyril, conseiller municipal, souhaiterait que la commune investisse dans un panneau d'affichage électronique pour l'entrée du village pour toutes les manifestations de la mairie et des associations communales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Le Maire,

Jean-Pierre JOURNÉ